



Ville de MELUN  
Pôle Ressources, Services à la Population et Transition écologique  
Service de la Commande Publique  
Hôtel de Ville - 16 Rue Paul Doumer  
77000 Melun

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**RUE DE BELLE OMBRE - AMENAGEMENT VOIRIE - RESEAUX  
DIVERS ET ESPACES VERTS**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Mardi 25 août 2026 à 12:00**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | RUE DE BELLE OMBRE - AMENAGEMENT VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ESPACES VERTS |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                                                 |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                                             |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                                                 |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                       |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                                      |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                                      |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                                      |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Avec : critère d'attribution                                              |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 7 mois dont 1 mois de préparation de chantier                             |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                                      |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                                        |

## SOMMAIRE

|                                                                  |                                    |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 4                                  |
| 1.1 - Objet .....                                                | 4                                  |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4                                  |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4                                  |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 4                                  |
| 1.5 - Nomenclature .....                                         | 4                                  |
| 1.6 - Réalisation de prestations similaires .....                | 4                                  |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 5                                  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 5                                  |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                        | 5                                  |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 5                                  |
| 2.4 - Développement durable .....                                | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 3 - Les intervenants.....                                        | 5                                  |
| 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage .....                      | 5                                  |
| 3.2 - Contrôle technique .....                                   | 5                                  |
| 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....   | 5                                  |
| 4 - Conditions relatives au contrat.....                         | 5                                  |
| 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....                | 5                                  |
| 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 5                                  |
| 5 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 6                                  |
| 6 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 7                                  |
| 6.1 - Documents à produire .....                                 | 7                                  |
| 6.2 - Visites sur site .....                                     | 8                                  |
| 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 10                                 |
| 7.1 - Transmission électronique.....                             | 10                                 |
| 7.2 - Transmission sous support papier .....                     | 12                                 |
| 8 - Examen des candidatures et des offres.....                   | 12                                 |
| 8.1 - Sélection des candidatures .....                           | 12                                 |
| 8.2 - Attribution des marchés .....                              | 12                                 |
| 8.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 15                                 |
| 9 - Renseignements complémentaires .....                         | 15                                 |
| 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 15                                 |
| 9.2 - Procédures de recours .....                                | 16                                 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

#### **RUE DE BELLE OMBRE - AMENAGEMENT VOIRIE - RESEAUX DIVERS ET ESPACES VERTS**

Le marché comprend la fourniture et l'emploi de matériaux et de la main-d'oeuvre, ainsi que des prestations diverses (évacuation et traitement de gravats, transport d'éléments variés, nettoyage de chantier...) nécessaires.

Il concerne notamment :

- La rénovation des éléments constitutifs de la voirie (réfection de revêtements de chaussée et trottoirs, réfections de revêtements de trottoirs) ;
- Les travaux d'amélioration du domaine public et travaux d'aménagements de voirie : dispositifs ralentisseurs, réaménagement de trottoirs, aménagement d'emplacements de stationnement, passages piétons, rénovation des éléments de gestion des eaux de ruissellement, etc.

Lieu(x) d'exécution :

RUE DE BELLE OMBRE

77000 Melun

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                       |
|----------------|---------------------------------------------------|
| 39290000-1     | Aménagements divers                               |
| 45233228-3     | Travaux de construction de revêtements de surface |
| 45234116-2     | Travaux de construction de voies                  |

### 1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. En cas de négociations et si une nouvelle offre est transmise, le délai de validité de cette dernière sera également de 120 jours à compter de la date limite de la réception des offres spécifique à la négociation.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas imposer une forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, le pouvoir adjudicateur préconise le groupement conjoint avec mandataire solidaire.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**INVARR**

12 RUE PIERRE JOSSE

91870 BONDOUFLE

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

**Direction Générale des Services Techniques – Services Infrastructures**

**Hôtel de Ville – Rue Paul Doumer – 77011 MELUN CEDEX**

Téléphone : 01.64.52.74.44. – Télécopie : 01.60.56.07.29

Courriel : [infrastructures@ville-melun.fr](mailto:infrastructures@ville-melun.fr)

### 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP M260134 et ne peut en aucun cas être modifié.

### 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP M260134, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC M260134) et son annexe « Certificat de visite » ;
- L'acte d'engagement (AE M260134) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP M260134) et son annexe « clauses RGPD » ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP M260134) et ses annexes « Pièces graphiques », « FT – Bordures », « FT – Crosse LIZEA », « FT – Luminaire MOANA », « FT – Borne anti-bélier escamotable » et « FT – Bornes anti-bélier fixe » ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF M260134) ;
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ;
- Le cadre de réponse environnementale ;
- Le règlement de voirie de la Ville de Melun ;
- La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2) avec notices explicatives ;
- La DC4 et sa notice explicative ;
- Le DUME ;
- La DLRO.

L'ensemble du dossier de consultation peut être obtenu gratuitement par téléchargement à l'adresse électronique suivante : **<https://www.ville-melun.fr/la-ville/marches-publics>**

Il est fortement conseillé de s'inscrire sur <https://marches.maximilien.fr> pour être alerté des éventuelles modifications ou précisions sur les consultations téléchargées.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**AVERTISSEMENT :** Les candidats doivent signaler à la Ville de Melun toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans un des documents du dossier de consultation liés au présent marché.

En cas de litige dans le courant du déroulement de la prestation liée à une différence d'interprétation des documents contractuels, c'est l'interprétation de la Ville de Melun qui fera foi.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats sont dispensés de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage)

- Par exemple, ils peuvent être mis à disposition sur votre compte entreprise Maximilien dans un coffre-fort électronique gratuit.

- Ou s'ils ont déjà été transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et demeurent valables (indiquer la référence de cette consultation).

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

**Il est rappelé que la réception des candidatures et des offres, tous les échanges avec l'entreprise ainsi que les notifications des décisions seront obligatoirement dématérialisées.**

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels                                                                                           | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                          | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, qui pourra être appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat                                                                                                                               | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

#### **E-DUME :**

Conformément à l'article R.2143.4 du Code de la commande publique, les soumissionnaires pourront remettre un document unique de marché européen exclusivement électronique (e-DUME) en lieu et place des documents demandés ci-dessus.

Le e-DUME est établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type et disponible sur le site de la plateforme [www.maximilien.fr](http://www.maximilien.fr)

Dans ce cas, le e-DUME doit être rédigé en langue française.

Attention, le e-DUME ne remplace pas les éléments demandés au titre de l'offre.

#### En cas de groupement :

Dans le cas où le soumissionnaire ferait une offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, les pièces administratives et techniques décrites ci-dessus concernant chaque membre du groupement devront être fournies. En outre, la lettre de candidature dûment complétée (emploi du formulaire DC1 ou équivalent) sera jointe lorsque le mandataire sera habilité par les membres du groupement à présenter la candidature.

En cas d'emploi du e-DUME, un e-DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V (du e-DUME proposé sur le site de la Commission Européenne) doit être remis pour chacun des membres du groupement. Dans ce cas, chaque e-DUME doit être rédigé en français.

#### En cas de sous-traitance :

Si le soumissionnaire envisage dès son offre de sous-traiter une partie de ses prestations, il devra joindre une déclaration du sous-traitant concerné indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article R.2143-6 à 2143-10 du Code de la commande publique relatif aux marchés publics et une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 du Code du travail ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne, pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du Code du travail.

En outre, le soumissionnaire devra produire les références mentionnées ci-dessus concernant son ou ses sous-traitants.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature, le soumissionnaire produit les mêmes

documents concernant ce sous-traitant que ceux qui lui sont exigés par la Ville de Melun.

Si le soumissionnaire candidate sous la forme d'un e-DUME et s'appuie sur un ou des sous-traitants pour faire acte de candidature, il renseigne la partie relative à la sous-traitance du e-DUME et fournit un formulaire e-DUME distinct par sous-traitant.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution de l'accord-cadre, le soumissionnaire produit un engagement écrit du sous-traitant.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                        | Signature |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes                                                                                                                         | Non       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) <a href="#">versions .pdf et Excel dans la mesure du possible</a>                                            | Non       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, incluant le planning prévisionnel des travaux signé | Non       |
| Le cadre de réponse environnementale                                                                                                                            | Non       |
| Le certificat de visite dûment signé par le représentant de la Ville de Melun                                                                                   | Oui       |

*L'attention des candidats est attirée sur la nécessité d'apporter un soin particulier à la rédaction du mémoire justificatif et du cadre de réponse de la valeur environnementale qui permettent de juger la valeur technique de l'offre et sa valeur environnementale.*

*Pour établir ces documents, qui ont valeur contractuelle, le candidat doit utiliser les cadres joints au Dossier de Consultation des Entreprises. Les renseignements fournis doivent correspondre à chaque chapitre indiqué dans ces documents et être adaptés auxdits chapitres.*

*Tous les renseignements d'ordre général sur les qualités et capacités du candidat pris en compte pour le choix des candidatures ne sont plus utilisés à ce stade de l'analyse : les renseignements à donner sont particuliers et à adapter à l'objet du marché.*

*Pour tout document éventuellement fourni, en complément des renseignements précisés par le candidat sur le cadre de mémoire justificatif ou le cadre de réponse de la valeur environnementale, le document doit également faire référence de façon très explicite au chapitre auquel il se rapporte et être obligatoirement présenté comme tel et en annexe du mémoire justificatif ou du cadre de réponse de la valeur environnementale.*

*Le mémoire justificatif et le cadre de réponse environnementale constituent des documents uniques « des cadres renseignés avec leurs annexes éventuelles » renseignant clairement tous les éléments demandés.*

*Pour tout élément du mémoire justificatif ou du cadre de réponse environnementale non ou mal renseigné, le candidat sera pénalisé en application de la règle de notation des offres fixée à l'article 8.2 du présent règlement de consultation.*

Le candidat retenu est informé que son offre pourra être rematérialisée dans le cas où il ne disposerait pas de la signature électronique afin d'y apposer les signatures en original.

Seule l'offre du candidat retenu devra être signée. Cependant les candidats répondant à la présente consultation sont juridiquement engagés pour la durée de validité des offres. La Ville de Melun encourage toutefois le candidat à signer électroniquement les pièces de son offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

**L'attention des candidats est attirée sur l'obligation de produire tous les documents demandés dûment complétés : les offres ne comportant pas tous les documents ou renseignements demandés pourront être rejetées.**

**Il est rappelé qu'une offre ne peut être prise en considération que si le signataire y a joint, le cas échéant, le pouvoir l'habilitant à engager l'entreprise. Le non-respect de ces conditions peut constituer un motif d'élimination de candidat lors de l'ouverture des plis.**

**NOTA :** L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **6.2 - Visites sur site**

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. La visite de site non effectuée ne pourra pas faire l'objet d'une régularisation.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Pour la visite du site, les candidats devront s'adresser à la personne désignée ci-dessous qui visera ou fera viser le certificat de visite dont le modèle est annexé au présent règlement.

Coordonnées :

**Yves LERMINIER – Chargé d'études**

**SERVICE INFRASTRUCTURE**

Pôle Cadre de Vie et Aménagement Durable

16 Rue Paul Doumer - 77000 MELUN

Tél : 01 64 52 74 44 / Courriel : [ylernier@ville-melun.fr](mailto:ylernier@ville-melun.fr)

Il est rappelé que le certificat de visite signé du représentant de la Ville, devra obligatoirement être joint à l'offre de chaque candidat, celui-ci devant être converti au format pdf.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.ville-melun.fr/la-ville/marches-publics>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 1 Go.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Melun  
Pôle Ressources, Services à la population et Transition écologique  
Service de la Commande Publique  
Hôtel de Ville - 16 Rue Paul Doumer  
77011 MELUN Cedex

Horaires d'ouverture 08h30-12h15 et 13h30-17h30 du lundi au vendredi (jours fériés exclus)

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

.doc,.xls,.pdf,.dwg,.tif,.zip

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La Ville de Melun encourage toutefois le candidat à signer électroniquement les pièces de son offre.

Après attribution, le candidat retenu ne disposant pas de signature électronique est informé que l'offre électronique sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Attention :**

Les plis sont « hors-délai » si leur téléchargement se termine après la date et heure limite. Seule la bonne fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt.

>> Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, et de la vitesse de votre connexion (sans ADSL, transmettre 10 Mo demande une heure avec un modem analogique de 56K à vitesse nominale.)

### **Remat rialisation :**

Le soumissionnaire ne disposant pas de signature  lectronique s'engage notamment dans le cas o  son offre est retenue,   accepter la re-mat rialisation conforme, sous forme papier de tous les documents constitutifs   valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage   ne proc der   la moindre modification de ceux-ci et les renvoie   la personne publique sous cette forme.

**L'ensemble des d cisions du march  (rejet, attribution, notification ...) se fera par l'interm diaire du profil acheteur.**



**Pensez   anticiper votre d p t plusieurs heures avant l'heure limite**

## **7.2 - Transmission sous support papier**

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie  lectronique pour cette consultation. Par cons quent, la transmission par voie papier n'est pas autoris e.

Si vous transmettez une offre papier, l'offre sera d clar e irr guli re (except e copie de sauvegarde). La Ville de Melun se laisse, dans ces conditions, la possibilit  de demander sa r gularisation qui, en tout  tat de cause devra  tre faite de fa on d mat rialis e.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - S lection des candidatures**

Avant de proc der   l'examen des candidatures, s'il appara t que des pi ces du dossier de candidature sont manquantes ou incompl tes, le pouvoir adjudicateur peut d cider de demander   tous les candidats concern s de produire ou compl ter ces pi ces dans un d lai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examin es,   partir des seuls renseignements et documents exig s dans le cadre de cette consultation, pour  valuer leur situation juridique ainsi que leurs capacit s professionnelles, techniques et financi res.

### **8.2 - Attribution des march s**

Le jugement des offres sera effectu  dans les conditions pr vues aux articles L.2152-1   L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu   un classement des offres.

L'attention des candidats est attir e sur le fait que toute offre irr guli re ou inacceptable pourra  tre r gularis e pendant la n gociation, et que seule une offre irr guli re pourra  tre r gularis e en l'absence de n gociation. En revanche, toute offre inappropri e sera syst matiquement  limin e.

Toute offre demeurant irr guli re pourra  tre r gularis e dans un d lai appropri .

La r gularisation d'une offre pourra avoir lieu   condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les crit res retenus pour le jugement des offres sont pond r s de la mani re suivante :

| Crit res                                                   | Pond ration |
|------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique                                         | 35 %        |
| 2-Prix des prestations                                     | 55 %        |
| 3-Performances en mati re de protection de l'environnement | 10 %        |

**1 – Valeur technique de l'offre (au vu du cadre de mémoire justificatif) prise en compte pour 35%**

Pour chaque élément précisé dans le mémoire justificatif, il est appliqué une note déterminée par le barème suivant, affecté d'un coefficient variant de 0 à 5 suivant le tableau précisé ci-après :

Barème

**0** – aucune indication : information ou document non fourni ou information ou document fourni sans rapport avec l'objet de la demande

**1** – insuffisant : information ou document fourni mais dont le contenu ne correspond pas à la demande.

**2** – partiellement suffisant : information ou document fourni dont le contenu ne répond que partiellement à la demande.

**3** – suffisant : information ou document fourni dont le contenu répond à la demande minimale mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.

**4** – bon et avantageux : information ou document fourni dont le contenu répond à la demande et présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.

**5** – très intéressant : information ou document fourni dont le contenu répond à la demande et présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.

Coefficients

| Eléments du cadre de mémoire justificatif                         | Coefficient | Note maxi |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|-----------|
| 1. Provenance des fournitures et références des fournisseurs      | 3           | 15        |
| 2. Programme d'exécution des ouvrages envisagés                   | 1           | 5         |
| 3. Cohérence du phasage, plan de circulation par phase            | 3           | 15        |
| 4. Planning prévisionnel des travaux à établir et à joindre signé | 1           | 5         |
| 5. Moyens et méthode d'exécution                                  | 2           | 10        |
| TOTAL                                                             | 10          | 50        |

Compte tenu des coefficients affectés à chaque élément, les notations sont ainsi effectuées sur une base maximale de 50 points et les notes totales sont ramenées sur 20 points par une simple règle de trois auxquelles il est appliqué un coefficient de 35% :

$$\text{Note} = [(\text{note obtenue par application barème et coefficient}) \times 20/50] \times 0,35$$

**NOTA** : Les candidats dont la note obtenue concernant la valeur technique serait inférieure à 12/20, avant application du coefficient, verront leur offre rejetée.

**2– Prix des prestations (évalué à partir de la DPGF) pris en compte pour 55 %**

La règle de notation applicable pour ce critère est la suivante :

La formule retenue pour la notation du prix des prestations évaluées à partir de la décomposition du prix global et forfaitaire est la suivante avec application d'un coefficient de 55% :

$$\text{Note} = 20 \times (\text{prix minimum des candidats/prix proposé par le candidat}) \times 0,55$$

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de vérifier la concordance des différents documents composant son offre et notamment la décomposition du prix global et forfaitaire et l'acte d'engagement.

**Tous les prix de la décomposition du prix global et forfaitaire doivent être renseignés. Dans le cas contraire l'offre est incomplète et donc irrégulière et ne sera pas analysée.**

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant à l'article 4 de l'acte d'engagement (A.E.) prévaudra sur toute autre indication.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement (A.E.), l'entrepreneur sera invité à confirmer cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire indiqué à l'acte d'engagement.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non conforme au présent règlement et donc irrégulière.

### **3 – Valeur environnementale (au vu du cadre de réponse environnementale prise en compte pour 10%)**

La formule retenue pour la notation de la valeur environnementale est la suivante :

Pour chaque élément précisé dans le cadre de réponse environnementale, il est appliqué une note déterminée par le barème suivant, affecté d'un coefficient variant de 0 à 5 suivant le tableau précisé ci-après :

Barème :

**0** – aucune indication : information ou document non fourni ou information ou document fourni sans rapport avec l'objet de la demande

**1** – insuffisant : information ou document fourni mais dont le contenu ne correspond pas à la demande.

**2** – partiellement suffisant : information ou document fourni dont le contenu ne répond que partiellement à la demande.

**3** – suffisant : information ou document fourni dont le contenu répond à la demande minimale mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.

**4** – bon et avantageux : information ou document fourni dont le contenu répond à la demande et présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.

**5** – très intéressant : information ou document fourni dont le contenu répond à la demande et présente beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats.

Coefficients :

| <b>Eléments du cadre de réponse environnementale</b> | <b>COEFFICIENT</b> | <b>NOTE MAXI</b> |
|------------------------------------------------------|--------------------|------------------|
| 1. Démarche qualitative – démarche écologique        | 2                  | 10               |
| 2. Traitement des déchets                            | 1                  | 5                |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>3</b>           | <b>15</b>        |

Compte tenu des coefficients affectés à chaque élément, les notations sont ainsi effectuées sur une base maximale de 15 à laquelle il est appliqué un coefficient de 10% :

$$\text{Note} = [(\text{note obtenue par application barème et coefficient}) \times 20/15] \times 0,10$$

⇒ La note finale est égale à la somme des 3 notes précédentes et détermine le classement des offres.

**Nota** : En cas de note équivalente, si les articles R.2152-6 et R.2152-7 du Code de la Commande Publique ne peuvent être appliqués, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant.

En cas d'égalité sur ce critère, la même démarche sera engagée selon les mêmes modalités sur le deuxième critère et ceux suivants le cas échéant jusqu'à pouvoir déterminer un attributaire.

Si malgré ce mode dégradé, les offres ne peuvent être départagées, la consultation sera déclarée sans suite après avoir fait néanmoins un second tour de négociations (hors celles prévues pour régulariser les offres le cas échéant).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le défaut de présentation de ces documents par le candidat retenu, dans le délai imparti, entraîne le rejet de son offre. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

#### **Procédure infructueuse :**

Dans le cas où aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée, ou que seules des candidatures irrecevables au sens de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique ou des offres inappropriées, au sens des articles R2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande ont été présentées, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de faire un marché public sans publicité ni mise en concurrence. Dans ces conditions le pouvoir adjudicateur choisira librement la société avec laquelle il souhaite négocier afin de pouvoir attribuer le marché.

Si l'une de ces démarches devait être engagée, les conditions initiales du marché ne devront toutefois pas substantiellement être modifiées.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.ville-melun.fr/la-ville/marches-publics>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## **9.2 - Procédures de recours**

### **Le tribunal territorialement compétent est :**

Tribunal Administratif de Melun  
43 Rue du Général de Gaulle  
BP 8630  
77008 MELUN CEDEX  
Tél : 01 60 56 66 30  
Télécopie : 01 60 56 66 10  
Adresse internet (U.R.L) : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

### **Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours,** les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général De Gaulle  
Case Postale 8630  
77008 MELUN CEDEX  
Tél : 01 60 56 66 30  
Télécopie : 01 60 56 66 10  
Adresse internet (U.R.L) : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

### **Organe chargé des procédures de médiation :**

L'organe compétent est :  
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Paris  
Préfecture de la Région Île de France  
Préfecture de Paris  
5 Rue Leblanc  
75911 PARIS CEDEX 15  
Tél. : +33 182524272  
Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr)